



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Subvention exceptionnelle à l'Association
l'Echiquier du Gâtinais**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DEL1082022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/11/2022

Publication : 22/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. FOURNEL Pouvoir à M. ABRAHAM
Mme MOLINA-AUBERT Pouvoir à Mme FOLY
Mme SAJET Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

LL/LJ/N° 108/2022

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association l'Echiquier du Gâtinais

Monsieur le Maire expose :

Lors des derniers championnats d'échecs de France, un jeune licencié de l'association amilloise L'Echiquier du Gâtinais s'est qualifié pour participer au championnat d'Europe qui se déroulera du 5 au 15 novembre prochains à Antalya en Turquie. Cette participation permet pour la première fois à l'association d'être représentée dans une compétition internationale.

Cette participation engendrant des frais de déplacements, d'hébergement, de restauration pour ce jeune et sa famille, l'association sollicite une aide financière exceptionnelle.

Considérant la volonté de la municipalité d'aider les associations sportives d'Amilly, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association l'Echiquier du Gâtinais.

Sur avis favorable des Commissions Sports-Jeunesse et Finances réunies respectivement les 13 octobre et 8 novembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association l'Echiquier du Gâtinais.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur l'exercice 2022 du Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBEREE les jour, mois et an que dessus.